CENTRALE LYON

Publier en OA : conseils, outils et points de vigilance

Ateliers doctorants 2025

Intervenants :

Nicolas Jardin (Bibliothèque Michel Serres – Centrale Lyon)

16/04/2025

« Publier en open access » ?

Publier en open access et déposer le pdf dans HAL

OU

Publier sous abonnement et déposer le PDF dans HAL

Accès gratuit en ligne sans restriction (avec ou sans embargo)

OU

Accès libre en ligne sans restriction + réutilisation libre

Définitions : rappel !

Preprint
Prépublication

Manuscrit auteur accepté (MAA)
Postprint

Version of record
Version éditeur

Revue full open access

Revue sous abonnement

Revue hybride

APC

Gold open access
Voie dorée

Creative
Commons

Green open access
Voie verte
Auto-archivage

Archive ouverte

Diamond open access
Voie diamant
Platinum open access
Sponsored open access

Ouverture des publications

- Glossaire disponible dans le guide science ouverte de Centrale Lyon

Glossaire

Accès ouvert / Open access (OA)
L'open access ou accès ouvert à la littérature scientifique est un mode de diffusion des publications scientifiques sous forme numérique, gratuitement et sans entraves, dans le respect du droit d'auteur.
On parle de « libre accès » lorsque la diffusion s'accompagne de la possibilité de réutiliser, adapter et redistribuer librement les contenus.

Archive ouverte
Plateforme numérique permettant d'accéder gratuitement et sans entraves à des documents issus de la recherche scientifique (publications, mais aussi données, code source de logiciel...), généralement déposés par leurs auteurs (on parle d'auto-archivage). Une archive ouverte peut relever d'une ou de plusieurs disciplines, et être mise en place à l'échelle institutionnelle, nationale ou internationale.
HAL est une archive ouverte pluridisciplinaire à vocation nationale, administrée par le CCSD (Centre pour la Communication Scientifique Directe, créé par le CNRS).

Article 30 de la Loi pour une République numérique
Cet article facilite le dépôt en archive ouverte* des publications scientifiques, en permettant aux chercheurs de déposer le manuscrit auteur accepté pour publication au plus tard 6 mois après la publication (12 mois en SHS), même en cas de cession exclusive des droits à un éditeur.
Deux conditions doivent être remplies pour que la loi s'applique, outre l'accord des co-auteurs :
- Article issu d'une recherche financée au moins à moitié sur fonds publics (ce qui comprend les salaires des auteurs)
- Article publié dans un périodique paraissant au moins une fois par an.

Si une de ces conditions n'est pas remplie, la loi ne s'applique pas et il faut vous reporter au contrat ou à la politique de la revue (en consultant la base SHERPA/RoMEO*) pour connaître vos droits à déposer en archive ouverte.

Atelier de la donnée/Datalyste
Labellisation octroyée par le MESRI à une offre structurée et concertée de services d'accompagnement des équipes de recherche sur la gestion et le partage des données, à l'échelle d'un site géographique. L'objectif est de favoriser la mutualisation entre établissements et de faciliter l'accès aux services support pour les chercheurs.

Baromètre de la science ouverte
Ensemble d'indicateurs et de graphiques associés mesurant l'évolution des pratiques de science ouverte en France. Mis en place par le MESR, il est établi à l'échelle nationale et peut être déclinés à l'échelle d'un établissement (exemple du baromètre science ouverte de Centrale Lyon) ou d'un laboratoire.

Collection / Portail HAL
Collections et portails sont des sous-ensembles de HAL.
Une collection est constituée d'un ensemble de dépôts qui sont sélectionnés à partir de critères choisis par la personne en charge de la collection (gestionnaire de collection). Une collection peut par exemple rassembler tous les dépôts d'un laboratoire ou d'une équipe de recherche.
Un portail est constitué de tous les dépôts d'une institution (organisme de recherche, université, grande école...). Contrairement à la collection, le portail est doté d'un nom de domaine spécifique et d'une interface de dépôt propre, personnalisable par les administrateurs du portail.

Data paper
Article scientifique décrivant un ou plusieurs jeux de données* produits au cours d'un processus de recherche (méthodes de collecte, matériel utilisé, potentiel de réutilisation...), et y donnant accès via un lien pérenne (DOI*) vers l'entrepôt de données* où elles ont été déposées.
L'objectif d'un data paper est d'informer la communauté scientifique de la disponibilité de ces jeux de données, et de faciliter leur réutilisation.
Les data papers font l'objet d'une révision par les pairs et sont publiés dans des revues scientifiques « classiques » ou dans des data journals – revue publiant exclusivement ce type d'articles.

DOAJ (Directory of Open Access Journals)
Répertoire en ligne recensant les revues scientifiques intégralement en accès ouvert (« full gold open access »).
Le DOAJ ne recense que des revues à comité de lecture, avec ou sans APC, et exclut les revues hybrides.

Documentation de données
Ensemble d'informations accompagnant un jeu de données* et permettant de faciliter sa compréhension et sa réutilisation en indiquant, par exemple, comment les données ont été collectées, selon quelle méthodologie et avec quel matériel, quels traitements leur ont été appliqués et par qui, quelles sont les variables utilisées, comment sont structurés les fichiers.

DOI (Digital Object Identifier)
Identifiant pérenne d'une ressource numérique. Un DOI unique est attribué à chaque article publié et permet de l'identifier de manière univoque.

Données à caractère personnel (DCP)
Information qui permet d'identifier un être humain (personne physique), directement (nom/prénom) ou indirectement (n° de téléphone). Ces données ne peuvent être ouvertes sans avoir été au préalable anonymisées ou sans le consentement de la personne concernée. Lorsque des DCP font l'objet d'un traitement, alors la législation sur la protection des données (Loi Informatique et des libertés et RGPD) s'applique.

Données chaudes/données froides
Les données chaudes sont celles qui sont constamment mises à jour et nécessitent un accès aisé et rapide (par exemple pendant un projet de recherche). Les données froides, à l'inverse, sont des données qui sont rarement consultées ou utilisées, mais dont l'intérêt ou le coût de production justifie une conservation (par exemple données archivées à la fin du projet).

Embargo
Délai après publication au terme duquel l'auteur peut déposer son article en archive ouverte*. La Loi pour une République numérique* limite cet embargo à 6 mois maximum après publication pour les STM (12 mois pour les SHS).

Entrepôt de données (data repository)
Services en ligne permettant le dépôt, la description, la recherche et la diffusion des jeux de données*. Les entrepôts peuvent être disciplinaires ou généralistes et être déployés à l'échelle institutionnelle,

16

Il était une fois…

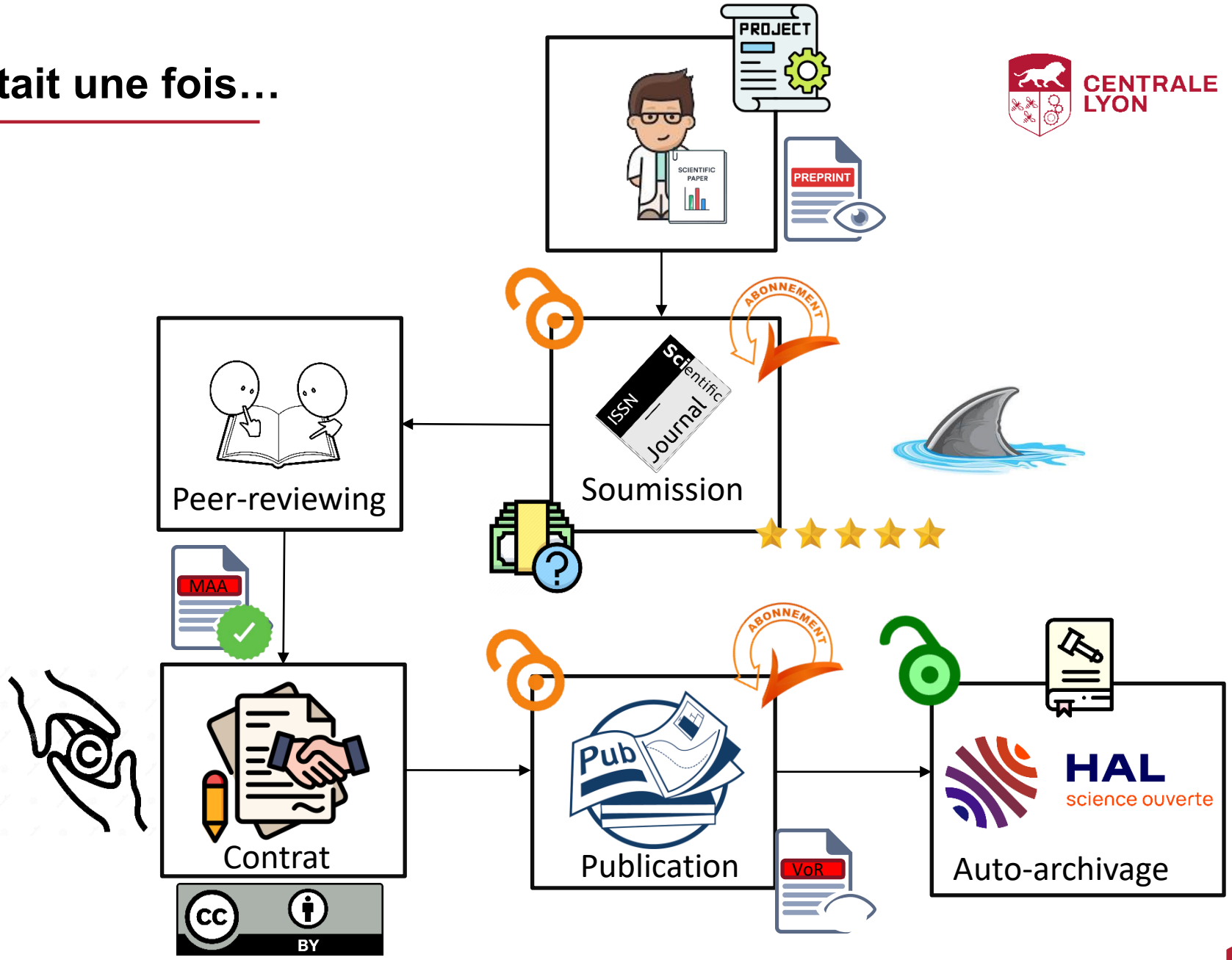

Il était une fois…

CENTRALE LYON

Cycle de la **publication**

La diffusion d'un article en accès ouvert* peut se faire par publication dans une revue en accès ouvert et/ou par dépôt dans une archive ouverte* comme HAL. La Loi pour une République numérique* de 2016 a grandement facilité la 2e option. Mais quelle version de l'article pouvez-vous ouvrir ? À quel moment du processus de publication ? Sous quelles conditions ? Cette double page vous apporte des réponses !

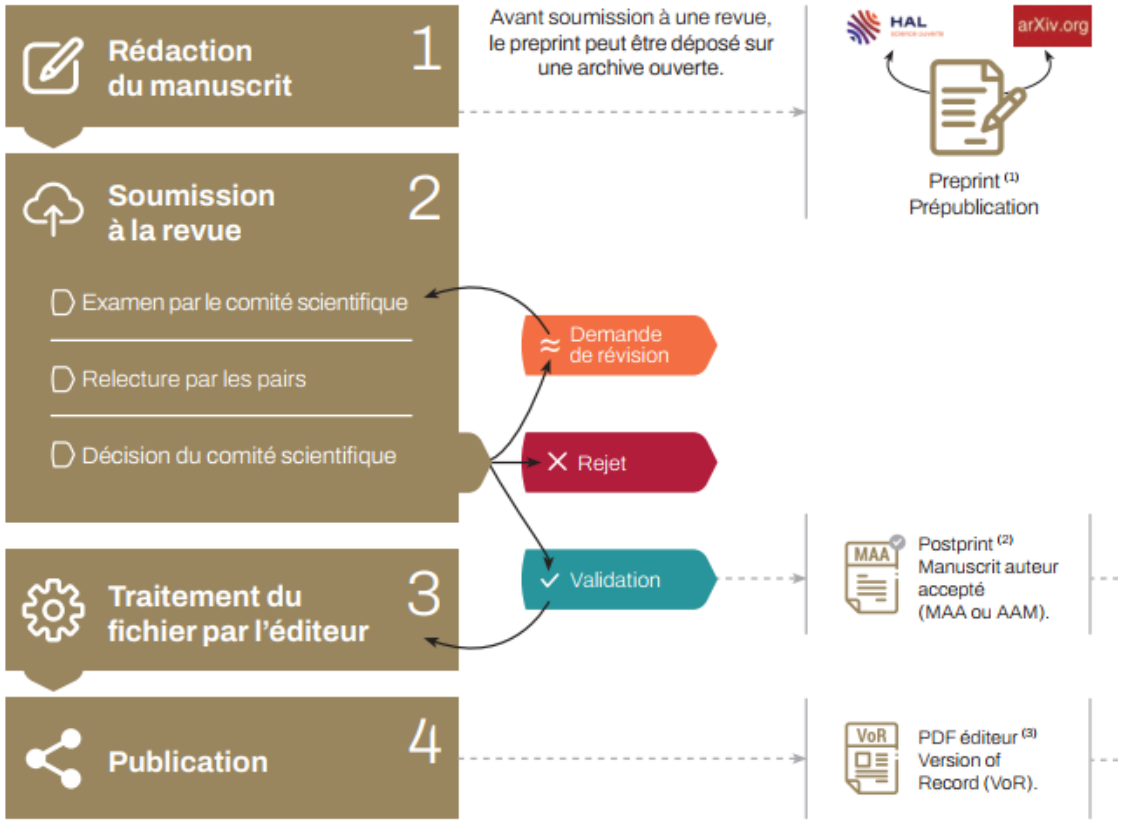

Soumission

Peer-reviewing

Contrat

Publication

Auto-archivage

Avez-vous une obligation d'ouverture de vos publications dans le cadre de votre projet de recherche ?

le financeur exige l'ouverture des publications

Pour les personnels CNRS : ouverture sur HAL obligatoire pour le rapport d'activité

Pour les autres : signalement dans HAL nécessaire, dépôt du pdf fortement recommandé

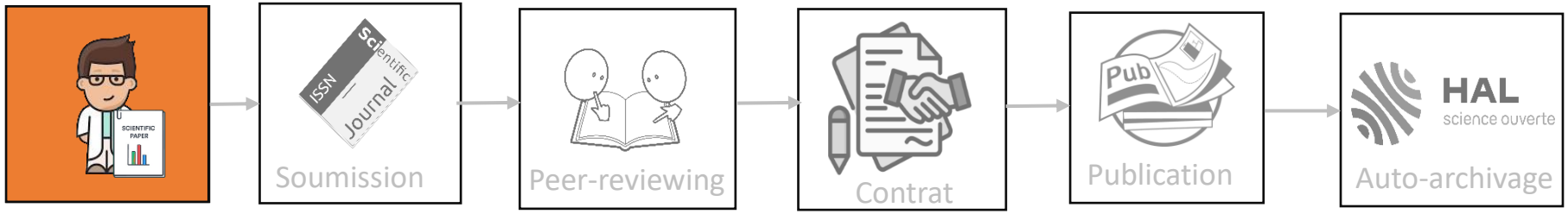

Souhaitez-vous diffuser votre preprint en open access ?

- Diffusion rapide à une audience élargie
- Retours des pairs
- Etablissement de la paternité
- Partage, gratuité, indépendance
- Valorisation de travaux non publiés
- Citables dans certains cas

- Pas de révision par les pairs
- Moins accessibles car moins bien indexés
- Lien à faire avec article publié
- Moins citables/cités
- Vu comme contribution moindre par bailleurs
- Motif de refus de publication pour quelques éditeurs

arXiv

HAL science ouverte

Jisc Open policy finder
Formerly Sherpa services

CENTRALE LYON

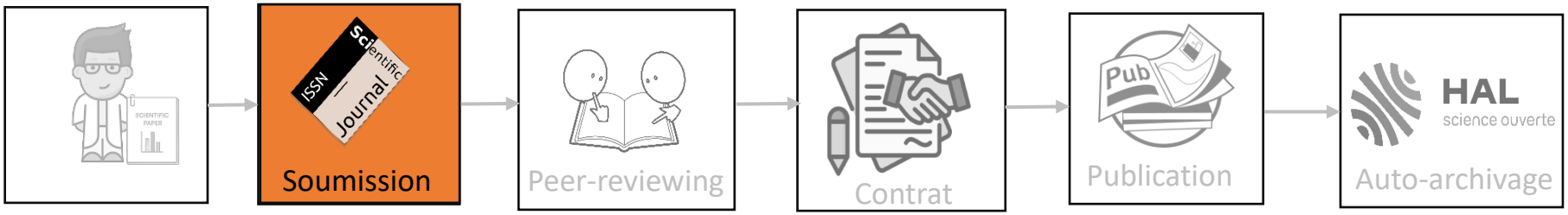

Comment choisir sa revue ?

Indexée dans les bases de données de référence

Clarivate Web of Science™

Scopus®

Reconnaissance par la communauté disciplinaire

Notoriété, impact

CiteScore™

8.7 IMPACT FACTOR

Publications de l'équipe de recherche / du labo

« scope » thématique

Aims and scope

Cité dans les bibliographies

Bibliography

Modèle de publication

ITRALE
N

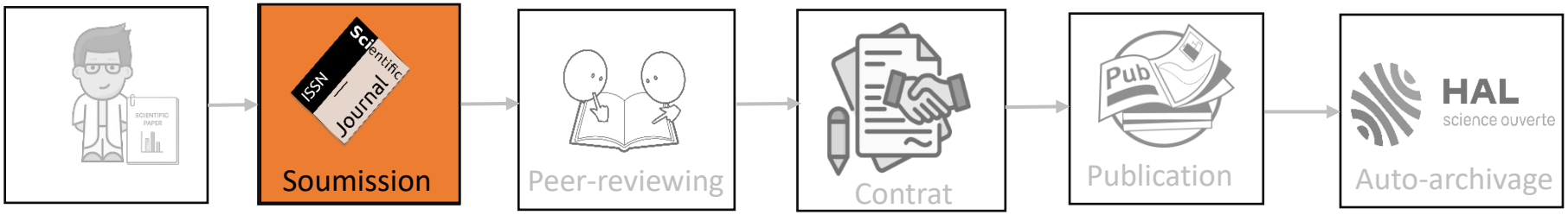

Comment distinguer les modèles de publication ?

DOAJ DIRECTORY OF OPEN ACCESS JOURNALS

- Répertoire des revues en full open access, avec ou sans APC (montant indiqué)
- Pas de revues hybrides
- Label DOAJ Seal pour les revues respectant des bonnes pratiques

- Section « Authors guidelines » ou équivalent
- Section « Open Access »
- Indication du type de revue, du montant des APC, des droits d'auteur, de la licence de diffusion…

CENTRALE LYON

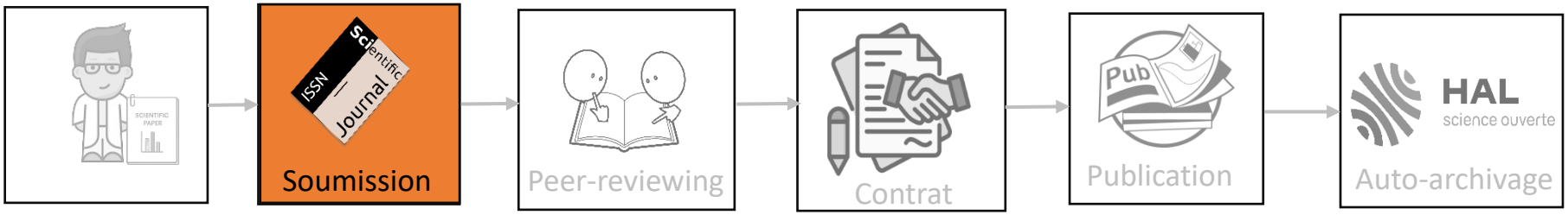

APC et système auteur-payeur : points de vigilance

- Le montant des APC demandé par les grands éditeurs est davantage basé sur le prestige de la revue que sur le coût effectif de publication d'un article (qui ne peut excéder 1 000 €). Il est déconseillé de les payer quand d'autres options d'ouverture existent (dépôt dans HAL / ex., accord Lecture & Publication, non cession des droits).

- Il est fortement déconseillé de payer des APC dans les revues hybrides, pour éviter une double dépense d'argent publique, pour publier en open access ET pour accéder aux articles sous abonnements. Les APC des revues hybrides sont en moyenne plus élevés que ceux demandés par les revues en full open access (2 560 € contre 1 820 €).

- Cas des projets financés par ANR : seules les revues full open access ou faisant partie d'accords transformants sont éligibles (cf Journal Checker Tool).

- Certains accords d'abonnement avec des éditeurs permettent la gratuité des APC pour les chercheurs affiliés à un établissement abonné (vaut pour Elsevier, Wiley, Cambridge University Press, Springer et IOP à Centrale Lyon).

CENTRALE LYON

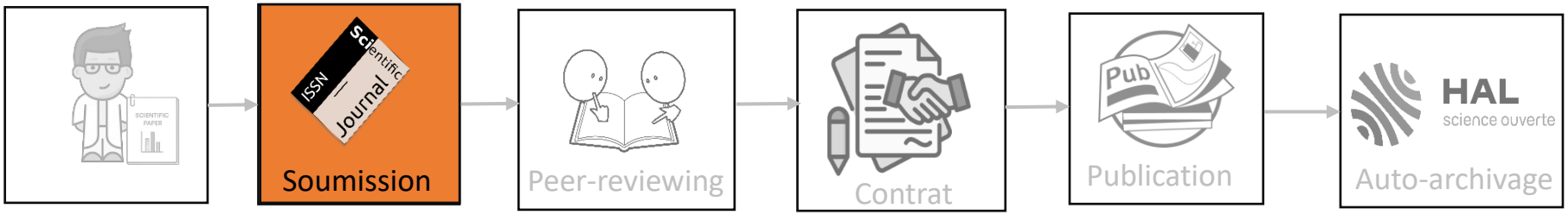

APC et système auteur-payeur : points de vigilance

CENTRALE LYON

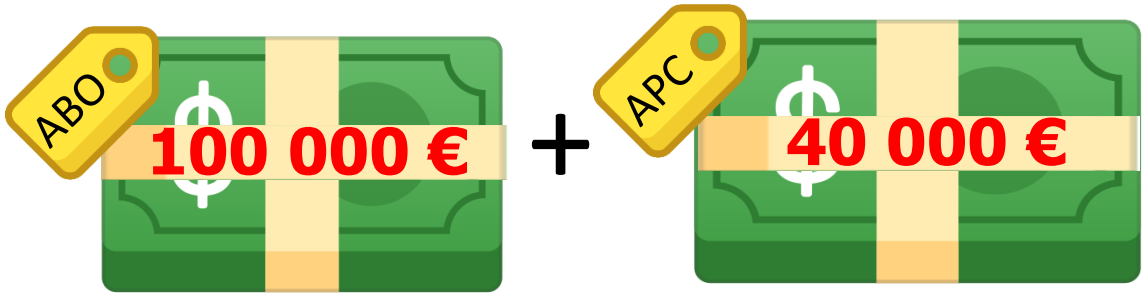

CENTRALE LYON

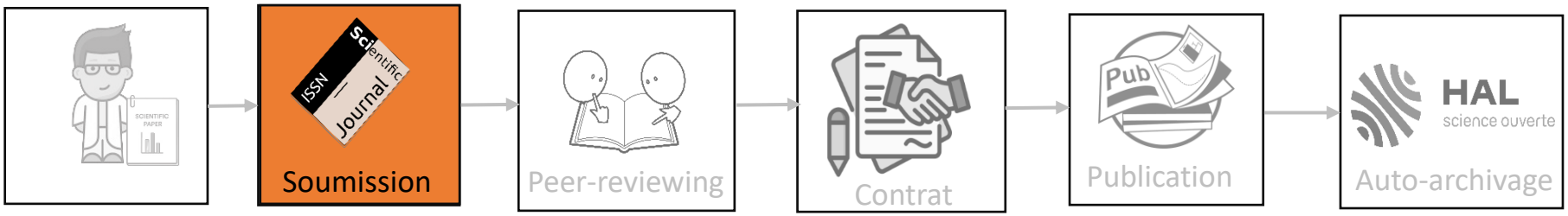

Editeurs / revues / congrès prédateurs

Sous couvert d'"open access", des revues dites *prédatrices* font payer les auteurs via les APC mais n'offrent <u>aucune expertise ni réelle valeur ajoutée</u> (absence de comité scientifique, processus de relecture défaillant voire inexistant,…).

CENTRALE LYON

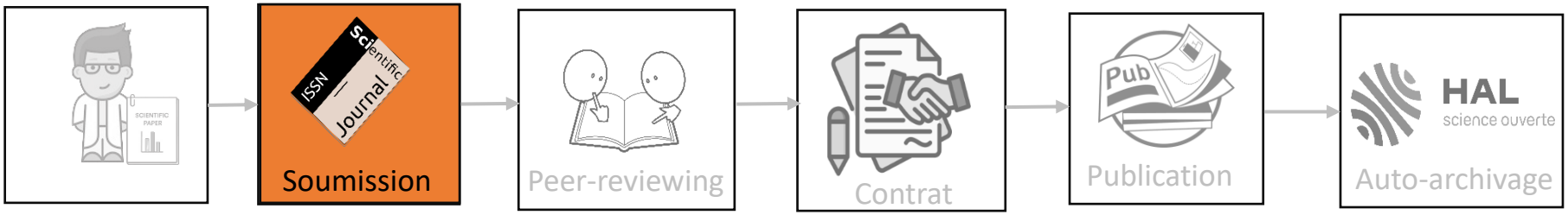

Editeurs / revues / congrès prédateurs

Subject: Respectively release your valuable article

Hope this mail finds you well. I am gladly inviting you for an excellent opportunity to publish your manuscript in our journal.

We wish to inform you that with a minimal processing fee you can publish your hard work and make it available to the worldwide scientific community. You can submit your assiduous work in our reputed journal International Journal of Cancer Science & Therapy (IJCST) .

Our publication charge is 1099 Euro, which we are currently not taking. I am happy to inform you that you can take this opportunity before 29th January. If it is of your convenience, you can go ahead and submit your article (Research, review, Opinion, etc.) to us.

Hope to hear from you soon.

Invitation à publier envoyée par mail (spam)

Adresse mail de contact non professionnelle (type gmail)

Les manuscrits doivent être soumis par email

Pas de transparence sur les frais de publication (APC)

CENTRALE LYON

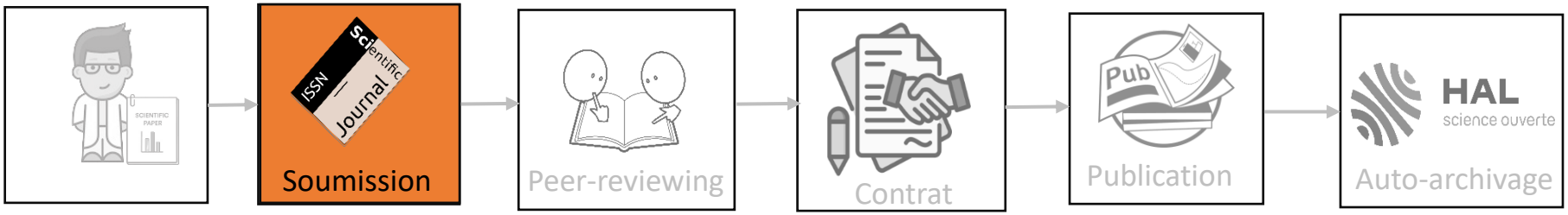

Editeurs / revues / congrès prédateurs

- Impact négatif sur sa réputation et celle de son institution
- Article non pris en compte dans les évaluations
- Perte d'argent pour le chercheur ou son institution
- Perte de ses droits d'auteur ; impossibilité de republier l'article
- Risque de devoir rétracter son article

CENTRALE LYON

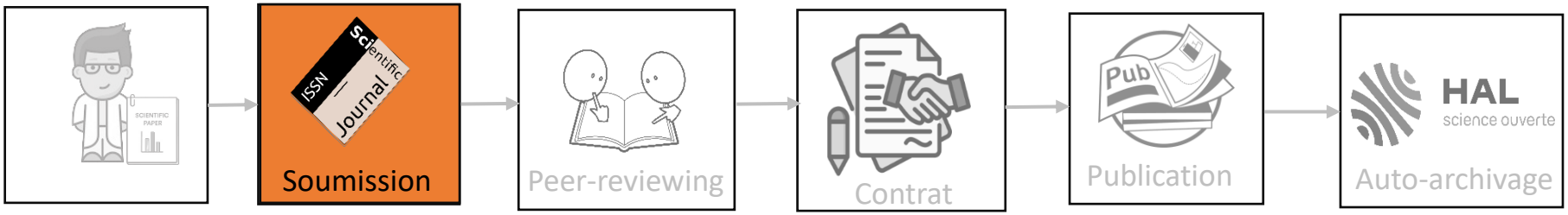

Editeurs / revues / congrès prédateurs

Comment reconnaître une revue prédatrice ?

- Faux facteur d'impact ;
- Indexation bidon dans les grandes bases de données

Titre reprenant celui d'une vraie revue en le modifiant légèrement

Comité éditorial difficile à identifier ou que l'on retrouve dans plusieurs revues. S'il s'agit de vrais chercheurs, ils ne sont même pas au courant de leur participation !

- Délais de *peer-reviewing* et de publication très (trop) courts ;
- Prix dérisoire des frais de publication (APC) ;
- Manque de transparence sur le processus de publication

Fautes d'orthographe et de grammaire

L'origine géographique de la revue ne correspond pas au titre

CENTRALE LYON

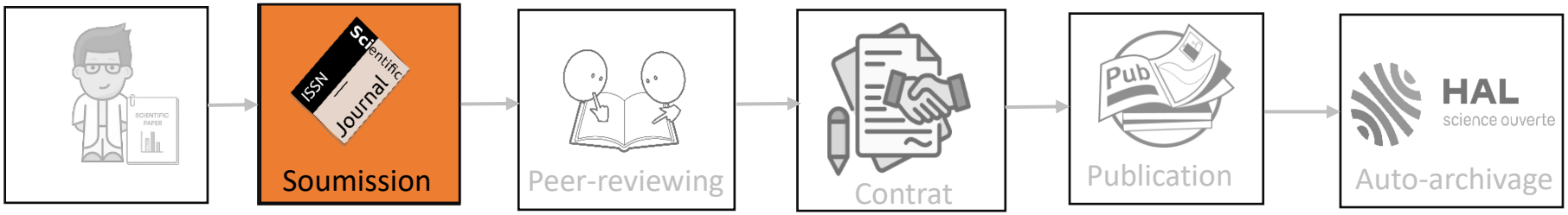

Editeurs / revues / congrès prédateurs

Compass to Publish

BEALL'S LIST
OF POTENTIAL PREDATORY JOURNALS AND PUBLISHERS

[Conférence sur la fake science](), avec documentaire d'une demi-heure sur les conférences prédatrices à partir d'1h 6min.

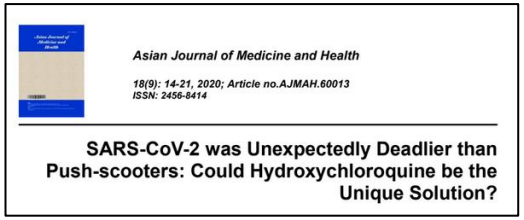

CENTRALE LYON

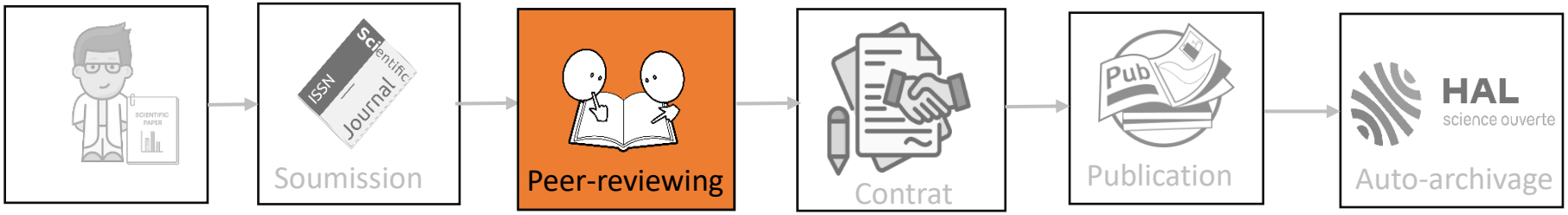

Cycle de la **publication**

La diffusion d'un article en accès ouvert* peut se faire par publication dans une revue en accès ouvert et/ou par dépôt dans une archive ouverte* comme HAL. La Loi pour une République numérique* de 2016 a grandement facilité la 2e option. Mais quelle version de l'article pouvez-vous ouvrir ? À quel moment du processus de publication ? Sous quelles conditions ? Cette double page vous apporte des réponses !

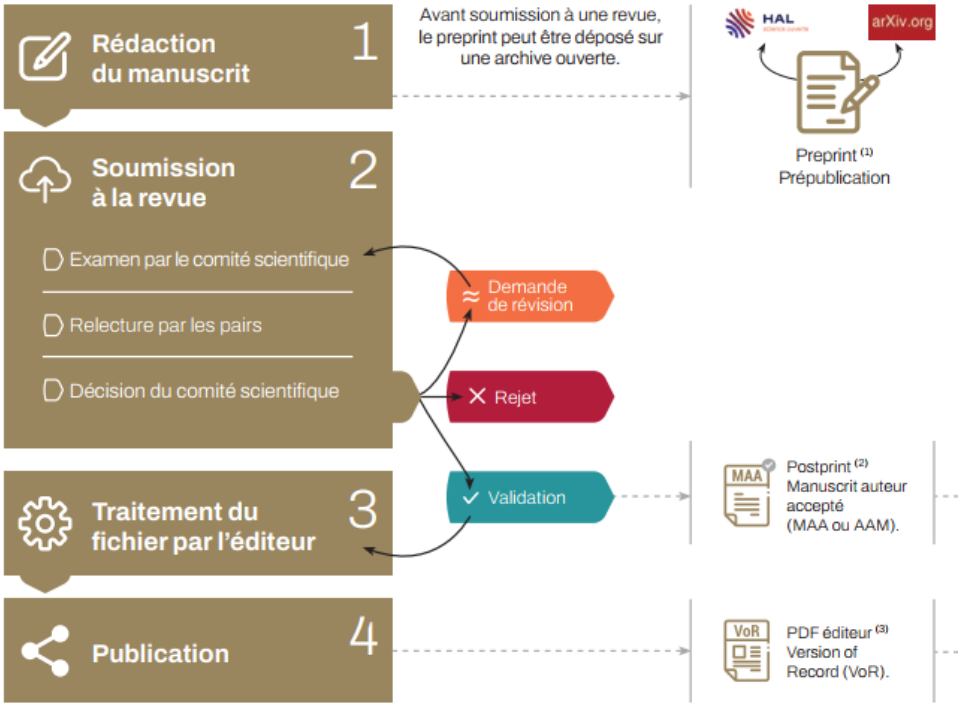

OPR in three minutes

In this short video, Tony Ross-Hellauer introduces the concept of open peer review and explains why transparency is strongly needed in the peer review process.

CENTRALE LYON

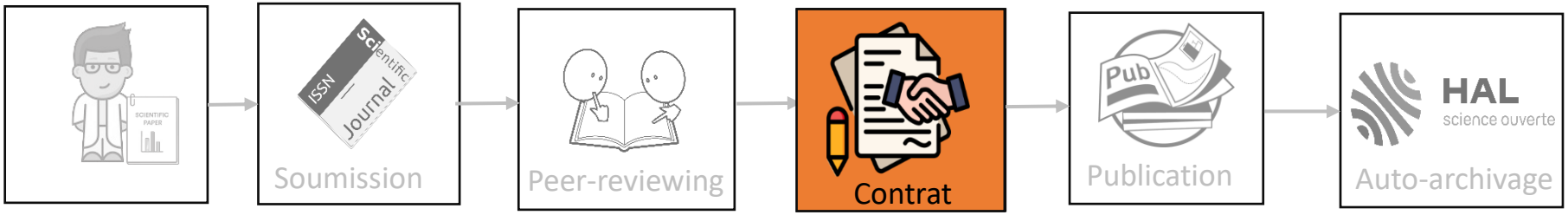

Qu'est-ce qu'implique la signature d'un contrat avec l'éditeur ?

- Conservation des droits d'auteur ?
- Publication sous licence Creative Commons
- Libre rediffusion de la version éditeur

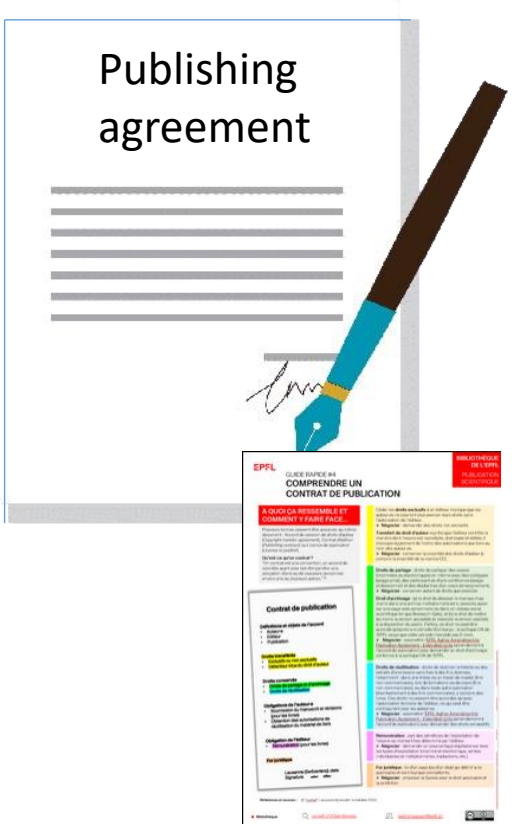

- Transfert des droits d'auteur patrimoniaux
- Droits de diffusion de l'article appartiennent à l'éditeur
- Indique où et quand vous avez le droit de diffuser votre article en-dehors de la plate-forme de l'éditeur

CENTRALE LYON

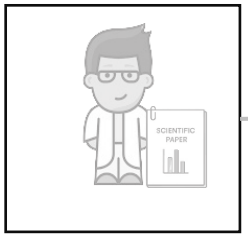

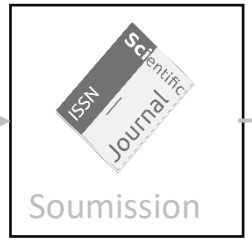

Soumission

Peer-reviewing

Contrat

Publication

Auto-archivage

De 9 min 47 s à 13 min 50 s

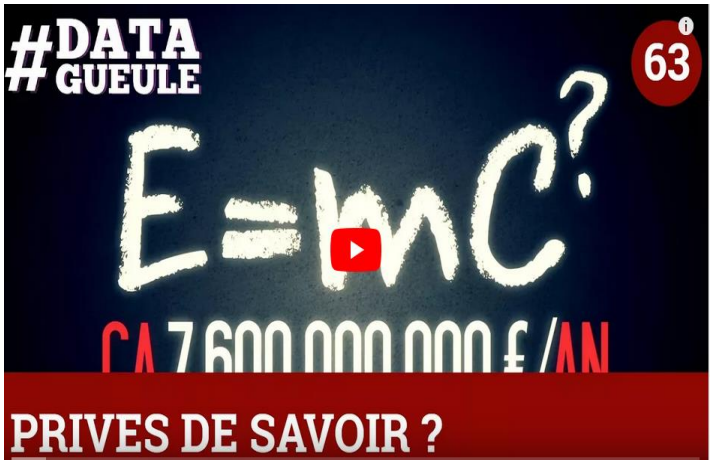

L'idéal :

- Si logique de marché, alors…
- Le chercheur, qui conçoit, rédige, évalue les articles devrait pouvoir
- Faire jouer la concurrence et être en position de force / rapport aux éditeurs scientifiques

La réalité :

- Les chercheurs conçoivent, rédigent et évaluent les articles gratuitement pour les éditeurs
- Ils doivent payer pour être publié en libre accès
- Les établissements doivent payer pour donner accès aux résultats de la recherche financée par des fonds publics

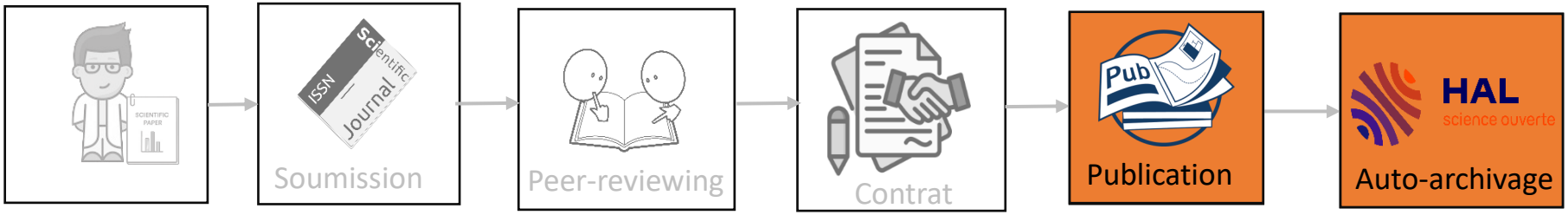

Je publie mon article dans une...

Voie dorée*

Revue sous abonnement

Revue hybride (5)
Non recommandé
Sans APC (4)
Avec APC (4)

Revue en accès ouvert (6)
Attention aux revues prédatrices*
Avec ou sans APC (4)

Mon article n'est pas publié en open access* par l'éditeur.

Mon article est publié en open access* par l'éditeur.

Voie verte*

Grâce à l'article 30 de la Loi pour une République numérique*, je dépose sur l'archive ouverte* HAL :
le manuscrit auteur accepté pour publication, après un délai maximum de 6 mois en STM[A] et 12 mois en SHS[B].

MAA

HAL science ouverte

Si vous devez ou souhaitez déposer votre article dans HAL dès sa publication dans la revue, vous pouvez appliquer la stratégie de non cession des droits (7).

[A] *Sciences, techniques et médecine* / [B] *Sciences humaines et sociales*

Je reste propriétaire de mes droits d'auteurs et je dépose sur HAL ***le PDF éditeur dès sa publication.***

Même si mon article est déjà en open access, cela permettra d'en assurer l'archivage pérenne en dehors de la plateforme de l'éditeur et d'augmenter encore sa visibilité.

VoR

HAL science ouverte

AUTO-ARCHIVAGE : Dans le cadre d'un projet Horizon Europe ou ANR, le dépôt dans une archive ouverte telle que HAL est obligatoire, que vous ayez publié dans une revue en open access ou sous abonnement.

CENTRALE LYON

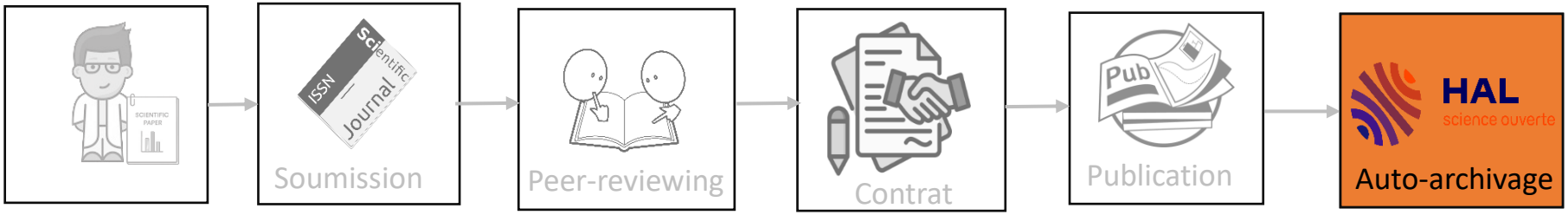

- Créer la notice descriptive du document dans HAL
- Dès la mise en ligne de l'article par l'éditeur, déposer le PDF sur HAL avec accès immédiat et licence Creative Commons (celle figurant sur la publication)

- Créer la notice descriptive du document dans HAL

Déposer le PDF de la publication :

- A minima le MAA avec un embargo de 6 mois selon LRN (2 conditions : ½ financement public + périodique)

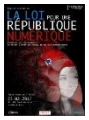

- Le MAA avec accès immédiat si application de la non-cession des droits
- Consulter les conditions de diffusion de l'éditeur pour vérifier qu'elles ne sont pas plus favorables que la loi (dépôt immédiat du MAA, dépôt du pdf éditeur…)

open policy finder

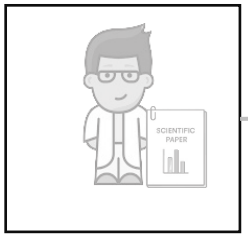

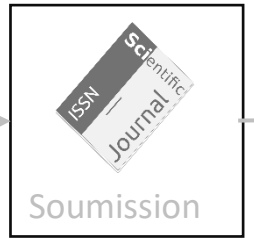

Soumission

Peer-reviewing

Contrat

Publication

HAL science ouverte
Auto-archivage

La stratégie de non-cession des droits : principales étapes de mise en œuvre

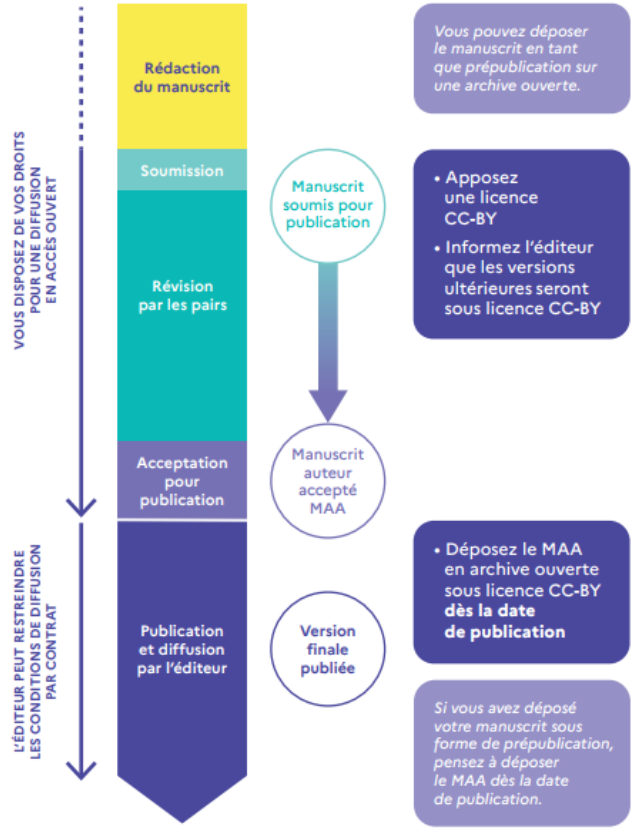

CENTRALE LYON

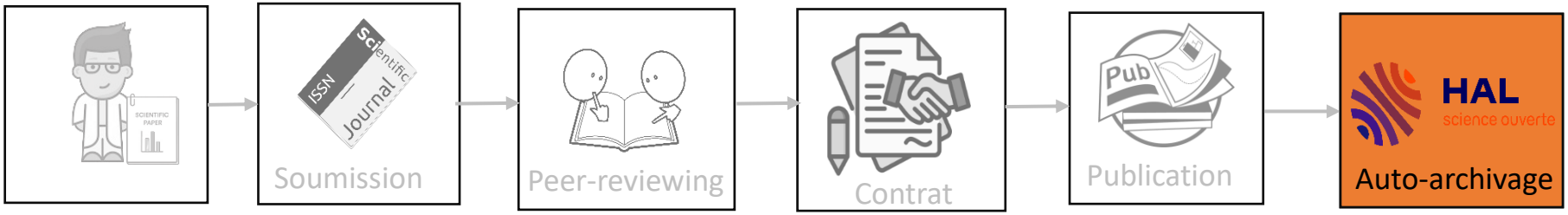

HAL : les bonnes pratiques de dépôt

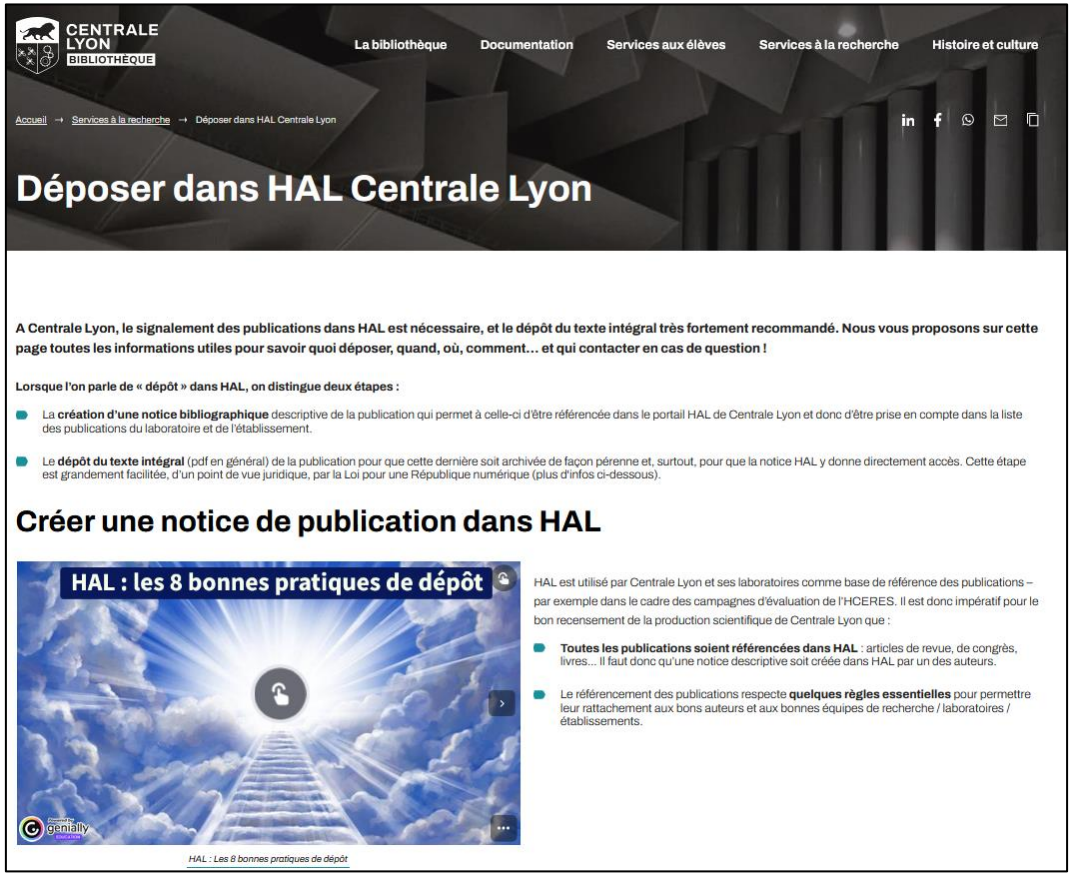

CENTRALE LYON BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque | Documentation | Services aux élèves | Services à la recherche | Histoire et culture

Accueil → Services à la recherche → Déposer dans HAL Centrale Lyon

Déposer dans HAL Centrale Lyon

A Centrale Lyon, le signalement des publications dans HAL est nécessaire, et le dépôt du texte intégral très fortement recommandé. Nous vous proposons sur cette page toutes les informations utiles pour savoir quoi déposer, quand, où, comment… et qui contacter en cas de question !

Lorsque l'on parle de « dépôt » dans HAL, on distingue deux étapes :

- La **création d'une notice bibliographique** descriptive de la publication qui permet à celle-ci d'être référencée dans le portail HAL de Centrale Lyon et donc d'être prise en compte dans la liste des publications du laboratoire et de l'établissement.
- Le **dépôt du texte intégral** (pdf en général) de la publication pour que cette dernière soit archivée de façon pérenne et, surtout, pour que la notice HAL y donne directement accès. Cette étape est grandement facilitée, d'un point de vue juridique, par la Loi pour une République numérique (plus d'infos ci-dessous).

Créer une notice de publication dans HAL

HAL est utilisé par Centrale Lyon et ses laboratoires comme base de référence des publications – par exemple dans le cadre des campagnes d'évaluation de l'HCERES. Il est donc impératif pour le bon recensement de la production scientifique de Centrale Lyon que :

- **Toutes les publications soient référencées dans HAL** : articles de revue, de congrès, livres… Il faut donc qu'une notice descriptive soit créée dans HAL par un des auteurs.
- Le référencement des publications respecte **quelques règles essentielles** pour permettre leur rattachement aux bons auteurs et aux bonnes équipes de recherche / laboratoires / établissements.

HAL : Les 8 bonnes pratiques de dépôt

CENTRALE LYON

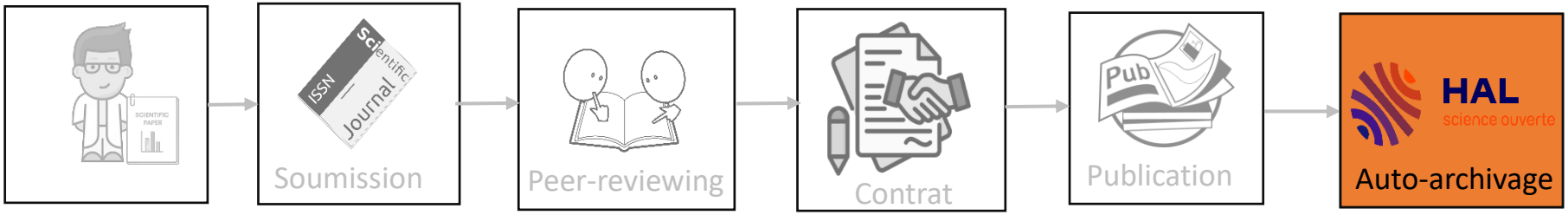

Qu'est-ce que je peux mettre sur les réseaux sociaux académiques ?

ResearchGate

Academia.edu
share research

	Open access repositories	Academia.eu	ResearchGate
Support export or harvesting	Yes	No	No
Long-term preservation	Yes	No	No
Business model	Nonprofit (usually)	Commercial. Sells job posting services, hopes to sell data	Commercial. Sells ads, job posting services
Send you lots of emails (by default)	No	Yes	Yes
Wants your address book	No	Yes	Yes
Fulfills requirements of H2020 policies	Yes	No	No

http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/ University of California OSC

- Les RSA ne sont pas des archives ouvertes : pas de préservation à long terme, modèle économique basé sur la publicité et la récupération de données
- Conseil : ne pas déposer vos pdf sur les RSA, mais y indiquer le lien renvoyant au pdf sur une archive ouverte
- Précision : il n'y a pas de modération pour le dépôt de pdf sur les RSA, donc pas de vérification de légalité du dépôt

CENTRALE LYON

Questions?

nicolas.jardin@ec-lyon.fr

CENTRALE LYON

36, avenue Guy de Collongue 69130 Écully
www.ec-lyon.fr | @centralelyon